

Ecole Primaire Jean Ferrat
63 rue Jules Ferry
73520 Saint- Béron
04 76 31 10 75
ce.0731162S@ac-grenoble.fr

Procès verbal
1^{er} CONSEIL D'ECOLE
Vendredi 21 octobre 2022

La séance débute à 18h.

Présents :

Directrice	Enseignantes	IEN	Municipalité	CCVG	Parents d'élèves délégués	DDEN	Sou des écoles
Marie MELLUL	Cécile MORIN-ROGNARD Fabienne DESBOTTES Cécile MONTREDON Loubna CHALABI Lucie FOURNAUX Alexia SCHMIT Sophie DOLLA Céline FERRAND (Maîtresse E)		Murielle VERRIER	Cindy DIDIER	Emmanuel TARDY Marie-Laure BELLEMIN François PALLUS Cécile DEGESELLE	Christiane COMBAZ (remplaçante de Pierre CHARNAY)	Christelle LAVERNE Mathilde SALMON

Excusés:

Mme BARROSO (Inspectrice), Mr PERROT (maire), Jocelyne TABOUNTCHIKOFF (Maîtresse G), Sophie RIPKA (Psychologue scolaire), Emilie BLANCHIN (parent délégué), Cindy RENAUD-GOUD (parent délégué), Sandrine ADELL (parent délégué), Anne-Sophie CROZIO (parent délégué)

1. Conseil d'école : Présentation des membres, rôle du conseil

- Tour de table et présentation des nouveaux membres
- Rappel du rôle du conseil d'école : il organise la semaine scolaire, et est associé à l'élaboration du projet d'école (suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école, c'est-à-dire l'utilisation des

moyens alloués, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les actions pédagogiques servant les objectifs nationaux, les activités périscolaires, la protection et la sécurité des enfants sur les temps scolaires et périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école, l'éventuelle mise en place d'une garderie, et l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles).

Il statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet, et en fonction de tous ces éléments, il adopte le projet d'école.

Au sein du conseil d'école, une information est donnée en ce qui concerne:

- l'organisation des aides spécialisées,
- les critères de choix des manuels scolaires ou de matériels divers.

Sur ce dernier point, pas de changement notable à noter pour cette année. Madame Fournaux indique tout de même qu'elle a équipé la classe d'un nouveau matériel de manipulation en numération : « Les Noms ».

2. Rentrée 2022 : effectifs et répartitions

132 élèves (8 de moins que la rentrée dernière)

Répartition par niveau 2022-2023	
CYCLE I	43
PS	12
MS	21
GS	10
CYCLE II	56
CP	18
CE1	17
CE2	21
CYCLE III	33
CM1	15
CM2	18
TOTAL	132

La répartition a été difficile à effectuer, notamment pour répartir les CE2. Il a fallu scinder le groupe en 2, ce qui est le cas pour beaucoup d'autres niveaux, mais l'équipe n'avait pas d'autre choix que de mettre un groupe de seulement 6 élèves dans la classe de CE1. Les enseignantes n'ont pas choisi ces élèves selon leur niveau, et ont rassemblé tous les CE2 en début d'année pour bien leur rappeler qu'ils étaient tous en CE2, avec le même niveau scolaire et les mêmes exigences attendues. Elles ont également fait en sorte de superposer les créneaux de récréation pour que les élèves puissent s'y retrouver.

Les changements dans les équipes :

Madame Chalabi décharge Madame Mellul les lundis. La décharge de direction a augmenté pour toutes les écoles cette année. Pour l'école de St-Béron, composée de 6 classes, la décharge passe de 25 à 33 %. Madame Chalabi décharge donc Madame Mellul 12 mardis supplémentaires.

Madame Fournaux arrive sur l'école, elle a obtenu un poste définitif et travaille à 50 %. Madame Schmit la complète cette année, et travaille également dans une autre école.

Il y a une troisième AESH arrivée sur l'école : Elsa Kissoum (Carine Ledoux et Claire Gastaldello sont toujours sur l'école).

Pas de changement dans l'équipe des Atsem (Pour rappel : Caroline Cantat, Sabine Vigne, Solène Pater, Sophie Combe).

3. Vie de l'école:

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le 7 octobre. Il y eu 8 candidatures, et 110 votants sur 212 électeurs : 88 bulletins exprimés, 20 nuls et 2 blancs. La participation a été de 51,89 %, sensiblement la même que les années précédentes.

Madame Mellul remercie Madame Blanchin et Madame Adell pour leur aide au dépouillement.

Évaluations nationales :

Elles ont eu lieu mi-septembre, en CP et en CE1, et une 2ème session se déroulera fin janvier, pour les CP uniquement.

Communication familles-école :

Elle se fait via l'application « Toute Mon Année » pour toutes les informations émanant de la direction.

Pour ce qui est des échanges avec les enseignants, il y a eu harmonisation en fonction du niveau de classe (pour plus de clarté, demandée par les parents l'année dernière, et pour éviter les très nombreux messages qui envahissaient le téléphone personnel de la directrice).

En Maternelle : Tous les échanges se font via l'application.

En Élémentaire : l'application fonctionne à sens unique. Seules les enseignantes peuvent communiquer aux familles, pour les informations générales qui concernent la classe entière. Les échanges personnels se font via un cahier de liaison physique, identique pour toutes les classes.

Madame Mellul rappelle que les parents doivent d'abord s'entretenir avec l'enseignante de leur enfant s'ils ont une question ou un problème à soulever. Ils pourront ensuite prendre RDV avec la directrice si le problème demeure.

Particularités de cette année :

Évaluation d'école : Dans le cadre des évaluations d'établissements du secteur (primaires et secondaires), notre école va être également évaluée. La première phase est une phase d'auto-évaluation, pouvant commencer par un sondage auprès des élèves, des parents et des partenaires de l'école, pour recueillir leurs ressentis. C'est l'équipe enseignante qui met en place ou non ce premier sondage. Cette phase d'auto-évaluation consiste surtout pour les enseignantes à analyser les résultats des évaluations nationales CP, CE1 et 6ème, ainsi que leur pratique de classe et d'équipe, afin de mettre en lumière les points forts et les points faibles de l'école. Une fois ce premier bilan réalisé, 3 évaluateurs

viennent dans les établissements pour réfléchir avec l'équipe sur les points d'améliorations des éventuelles problématiques soulevées.

APQ : Les activités physiques quotidiennes doivent être mises en place cette année. Il s'agit pour les équipes enseignantes et périscolaires de s'assurer et faire en sorte que les enfants sont en véritable activité physique pendant au moins 30 minutes par jour. Cette requête du ministère s'explique par l'augmentation sensible de l'obésité chez les enfants français. Pour cela, les enseignantes ont acheté du matériel de sport permettant une dépense physique, et s'assurent, les jours où il n'y a pas d'EPS, que tous leurs élèves sont en activité. Elles leur apprennent également des jeux collectifs à réinvestir en récréation.

PEDT : Il s'agit du plan éducatif du territoire, réécrit tous les 3 ans. Les directrices de l'école et du périscolaire, ainsi que quelques parents délégués, participent à l'écriture de ce nouveau plan. Plusieurs réunions avec tous les acteurs éducatifs de la communauté de communes ont lieu dans l'année.

Plan harcèlement : Ce plan est mis en place par le Ministère cette année. Il s'agit d'un outil permettant un premier diagnostic (car beaucoup de situations ne relèvent pas du harcèlement), et indiquant les démarches à effectuer, et les personnes ressources à contacter en cas de faits de harcèlement dans l'école. En classe, les enseignantes de l'élémentaire font réfléchir leurs élèves sur l'effet de groupe, et ce que chacun peut faire pour éviter de devenir harceleur par influence, ou pour pouvoir aider quelqu'un qui est harcelé, ou pour trouver soi-même de l'aide si on en est victime.

4. Cadre règlementaire :

Les enseignantes ne souhaitent pas de changement dans le règlement intérieur de l'école. Madame Mellul demande aux parents délégués leur avis. Ceux-ci soumettent l'idée de mettre en gras la phrase conseillant aux parents de marquer les vêtements au nom de l'enfant, car beaucoup de parents ne comprennent pas que des vêtements se perdent, pouvant le reprocher aux enseignants. Ceci est validé par le Conseil.

Le règlement intérieur est ensuite voté à main levée. Le « pour » l'emporte à l'unanimité.

La charte de la laïcité est également un document primordial. La directrice en fait la lecture.

5. Dispositifs d'aide : Pôle ressources, APC

La parole est donnée à Madame Ferrand, Maîtresse E, qui représente ce jour le pôle ressources.

Madame Ferrand présente d'abord le reste de l'équipe, excusées : Sophie Ripka, psychologue scolaire, et Jocelyne Tabountchikoff, maîtresse G.

Madame Ferrand est intervenue tous les après-midis depuis mi-septembre afin de pouvoir observer les élèves en classe, faire le point avec les enseignantes et commencer les séances de remédiation prioritaires. A partir de la 2ème période, elle interviendra à l'école le lundi matin et le jeudi après-midi auprès des élèves de CP jusqu'au CE2. Les élèves de GS seront concernés dès le mois de janvier, en fonction des besoins repérés.

Le poste de Réseau d'Aides à dominante pédagogique est toujours partagé entre les écoles de Pont de Beauvoisin Savoie, Saint-Béron, le RPI de Belmont-Tramonet ainsi que celui d'Avressieux. L'organisation restant sur 3 jours car Madame Ferrand exerce encore cette année à 75%.

Elle travaille avec des élèves qui ont des difficultés passagères et/ou durables, sur des compétences définies en concertation avec les enseignantes des classes. Elle peut intervenir en classe ou en dehors du

groupe classe, mais toujours sur le temps scolaire. Les parents sont informés par un document collé dans le cahier de liaison ou transmis par le biais de l'application « Toute Mon Année ». Madame Ferrand aide également à la passation des évaluations nationales et peut au besoin observer ou évaluer plus spécifiquement un élève pour lequel l'équipe enseignante se questionne.

Dans l'école, 9 élèves du CP au CE2 sont concernés pour la période de septembre à décembre. En fonction des groupes, les objectifs des séances se situent actuellement autour du « lire/comprendre, écrire ».

Pour finir, en ce début d'année, Madame Ferrand a fait une demande de budget à la Mairie afin de pouvoir acheter du matériel pédagogique, souvent onéreux : jeux pédagogiques, matériel adapté. Historiquement, son poste concernant essentiellement l'école de Pont de Beauvoisin Savoie, le budget annuel était alloué entièrement par cette commune. Mais les besoins évoluant, l'école de Saint Béron bénéficie maintenant quasiment autant de temps d'intervention de la maîtresse E que celle de Pont de Beauvoisin et en cela, le budget de fonctionnement devrait être pris en charge par toutes les communes concernées. Madame Ferrand remercie la Mairie d'étudier sa demande et espère avoir une réponse positive. Madame Verrier entend cette demande et indique à la maîtresse E que les commandes ne se feront que sur validation de devis. La somme de 300€ va être discutée lors du vote des nouveaux budgets, au printemps.

Les APC, Activités Pédagogiques Complémentaires, se déroulent toujours pendant la pause méridienne, et consistent pour la plupart des maîtresses à de l'aide pédagogique, en petits groupes. Madame Montredon proposera peut-être en fin d'année des ateliers théâtre sur ce temps.

6. Sécurité, Santé, Hygiène

5 exercices sont à réaliser dans l'année: 2 exercices « évacuation incendie », et 3 dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), c'est-à-dire après une alerte « intrusion » ou une alerte « risques naturels ou industriels ».

Un exercice incendie a été fait début octobre. Tout s'est bien déroulé, les élèves des 2 bâtiments ont été évacués en 2 minutes.

Un exercice « intrusion » a été fait courant octobre. 2 scénarios sont possibles dans cet exercice : soit fuir, soit se confiner. C'est le confinement (= être « introuvables » et silencieux) qui a été travaillé lors de ce premier exercice. Comme d'habitude, nous veillons à ce que l'exercice intrusion ne soit pas anxiogène, notamment en maternelle (les enseignantes le déguisent en « jeu des petits fantômes », qui consiste à se cacher de la directrice). Là aussi, tout s'est déroulé parfaitement.

Concernant le cadre sanitaire, nous sommes actuellement en niveau « socle » du protocole. Les parents ont été informés depuis le début de l'année de ce nouveau cadre, et ont reçu l'infographie correspondante.

La sensibilisation aux dangers d'internet et des écrans est toujours une priorité pour les membres du Conseil. Un débat sera organisé dans l'école, dans le cadre d'une semaine particulière dans les classes. Des informations plus précises seront données au prochain Conseil d'Ecole.

7. Actions pédagogiques menées et envisagées

Il est encore tôt pour connaître tous les projets de chaque classe, mais voici ce qui a déjà été retenu, ou les idées qui sont en train de germer...

Les 2 classes de maternelle : Spectacle « Un pommier au fil des saisons » (avec ateliers en lien avec le thème de la pomme), par « Panash'compagnie », financé par le Sou des écoles. Il a eu lieu le 10 octobre et les maîtresses ont été très satisfaites de l'intervention.

CP : Projet natation, mais le financement sera à rediscuter au printemps avec la mairie, car nous n'avons pas le budget au sein de l'école. Bibliothèque, régulièrement. (+ Ski de fond ? Voir plus loin)

CE1-CE2 : Plusieurs projets souhaités, mais aucun n'est arrêté pour le moment. Plusieurs séances « Ecole dehors », pour apprendre autrement, peut-être aussi escrime ...?) Bibliothèque, régulièrement. (+ Ski de fond ? Voir plus loin)

CE2-CM1 : Rugby, permis piéton. Bibliothèque avant chaque période de vacances. Intervention par la compagnie de théâtre « Du fil à retordre », sur le thème des émotions, création d'un album pop'up (intervention financée par le Smaps). (+ Ski de fond ? Voir plus loin)

CM1-CM2 : Rugby, permis internet, visite du collège des Echelles, visite du mémorial d'Izieu ? Résidence au foyer communal de la compagnie « Les petits détournements » sous forme d'interventions en classe tous les après-midis d'une semaine en mars, sur le thème du processus créatif (interventions financées par le Smaps). La mairie a complété le financement du Département pour une intervention par l'Asder sur l'économie d'énergies « Défi class'energie », sous forme de 4 séances de 3h chacune. Bibliothèque avant chaque période de vacances. (+ Ski de fond ? Voir plus loin)

Les 4 enseignantes d'élémentaire aimeraient emmener leurs élèves faire du ski de fond, sachant que le Département financerait les trajets et les forfaits. Il resterait le matériel de location à la charge de l'école, soit entre 25€ et 30€ par élève (soit environ 2500€ pour les 4 classes). Si les enseignantes utilisent l'enveloppe allouée par le Sou pour leurs projets de classes, elles ne pourront pas faire d'autres sorties, ni d'autres activités. Les parents délégués pensent que les parents pourraient trouver dommage de passer à côté de ce projet, alors que sûrement beaucoup d'entre eux seraient prêts à participer financièrement. Les enseignantes réfléchiront à un éventuel sondage auprès des parents.

8. Budget : Bilan financier de l'OCCE, Budgets municipaux

Bilan financier OCCE

L'OCCE est une coopérative scolaire qui permet aux enseignants de financer quelques projets et d'acheter du matériel scolaire utilisés par les enfants. Cela permet aussi à l'école d'encaisser de l'argent des familles, pour ensuite payer une prestation (exemple pour l'année passée: tout l'argent donné par les familles pour le séjour en classe de découverte des 2 classes a transité par ce compte).

Solde de début d'année scolaire (au 30/09): 5220,30€

Total des dépenses 2021-2022 : 6825,28€

Adhésion 2021 à l'OCCE, achat chocolats en vue d'une revente, achats des photos de classes en vue d'une revente, achat des dictionnaires cadeaux pour la fin d'année des CM2, achat des photos de groupe des CM2 pour cadeau de fin d'année), 150€ alloués par classe pour achat matériel pédagogique, complément financement projet cirque du Cesam.

Total des recettes 2021-2022 : 6753,01€

Cotisation des familles, revente des chocolats de Pâques, revente des photos de classes.

Chaque année, les recettes ne suffisent pas pour créer une « marge de sécurité », les dépenses égalisent l'argent rentré.

Budget alloué par la mairie : (année civile 2022)

Le budget de l'année civile 2021 alloué à l'école était de 8250 € (140 élèves x 50 € = 7000€ + 1250 € pour la direction). Le budget disponible est ventilé dans chaque classe de manière égale, ou au prorata du nombre d'élèves lorsque les effectifs sont trop disparates, pour garder une équité. Cette année, l'équipe a décidé d'allouer le même montant à chaque classe. Le plus petit effectif est en CP, mais c'est un niveau qui nécessite l'achat de fichiers chaque année, ce qui est coûteux. Au 31 décembre, la totalité du budget alloué aura été dépensé.

1500€ étaient alloués au transport, mais avec l'accord de la mairie, la moitié de cette enveloppe a permis de financer le cycle natation des 2 classes de cycle 2.

9. Remerciements et demandes à la Mairie

Nous remercions la Mairie pour la subvention accordée pour l'intervention de l'Asder en classe de CM1-CM2.

Une demande pour un budget d'environ 300€ pour la maîtresse E qui intervient plus fréquemment dans l'école a été faite.

Une demande pour la remise aux normes de la structure de motricité en maternelle est faite. Les enseignantes souhaitent faire évoluer cette structure, avec l'ajout d'un ou plusieurs modules, or elles ont appris à cette occasion que leur structure n'était plus aux normes. Elles ne l'utilisent donc plus. La Mairie donne un accord de principe pour la remise aux normes de cette structure, financement qui sera confirmé au printemps. Le Sou des écoles et l'OCCE financeront aussi le complément de cette structure, très coûteux. Le montant global d'environ 3500€ sera donc partagé, et l'école demandera 3 devis, à facturer à ces 3 organismes différents. Nous remercions vivement le Sou et la Mairie pour cet effort financier.

Madame Verrier informe le Conseil que les trois arbres seront plantés pendant les vacances d'automne, à l'emplacement vu avec les équipes.

10. Services autour de l'école : occupation des locaux, cantine, garderie et transport scolaire

Madame Verrier rappelle l'organisation de la cantine, et des trajets du transport scolaire, qui n'ont pas changé depuis l'année dernière. Pour rappel, 2 services de cantine : d'abord les CM1-CM2 avec les 2 classes de maternelle, puis les 3 autres classes.

Un changement tout de même : les repas non réservés à l'avance seront facturés 6€ au lieu de 4,70€.

Madame Verrier rappelle également que les élèves qui prennent le car le soir doivent sortir bien à l'heure, pour que le car puisse démarrer à 16h35 dernier délai.

Certains parents continuent à ne pas respecter les consignes de stationnement autour de l'école, malgré les avertissements de la Mairie. La Mairie fera intervenir la gendarmerie si ces incivilités continuent.

Madame Didier excuse d'abord Madame Wrobel et Madame Loubens de la CCVG qui ne pouvaient pas être présentes à ce Conseil. Elle présente en leur nom le service enfance de la CCVG :

- Le Lieu d'accueil enfants parents (LAEP): permanences le lundi matin de 8h45 à 11h dans les locaux du périscolaire de Pont hors vacances scolaires. Animé par Sandrine Bonnain et des bénévoles. Le lieu

recherche des bénévoles pour animer ces temps d'accueil avec Sandrine, la professionnelle (selon le nombre de bénévoles, cela consiste à 1 lundi par mois maxi. Contacter Sandrine pour les personnes intéressées.)

Le LAEP organise des temps d'échanges pour les parents et enfants de 0 à 6 ans (rompre l'isolement, faire connaissance avec d'autres parents, permettre aux enfants de jouer ensemble...). Ne pas hésiter à communiquer aux familles qui ne travaillent pas et qui ont des enfants en bas âge.

- La ludothèque : permanence 1 mercredi sur 2 pour les enfants et parents à Grésin et le vendredi 1 fois par mois pour ados et adultes en alternance à Grésin et St Genix, animé par Laurent et des bénévoles. (besoin de nouveaux bénévoles également).

- Accompagnement scolaire sur Pont le mardi soir et mercredi matin pour aider les enfants (CM1, CM2 et collège) dans les méthodes d'apprentissage.

Toutes les infos de la CCVG sont visibles sur le site internet mais surtout sur « Panneau pocket » (application permettant d'avoir des informations sur les communes (travaux, coupure électricité, ateliers enfants/parents...) téléchargeable sur les portables.

Madame Didier présente ensuite le fonctionnement du périscolaire :

Sylvie est présente à la garderie du matin et du soir pour les primaires, Séverine présente le matin, le midi et le soir pour les maternelles et CP (de 11h30 à 12h30), Christine présente le midi pour les CE1/CE2 (de 11h30 à 12h30) et pour les CM1/CM2 (de 12h30 à 13h20) et le soir pour les deux classes du bas, Solène présente le midi et le soir pour les maternelles et la classe de CE2-CM1 (de 11h30 à 12h30).

Cindy seconde Sylvie le matin en primaire, le midi dans tous les groupes et le soir en remplacement si besoin ou renfort, sinon en administration ou préparation d'activités.

Les horaires n'ont pas changé : ouverture le matin de 7h15 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h30. Une garderie le midi est possible de 11h30 à 12h15 pour les parents qui finissent à 12h et qui peuvent venir récupérer les enfants.

Deux services de garderies (deux services cantine) :

- de 11h30 à 12h30 : les 3 premières classes de l'élémentaire

- de 12h30 à 13h20 : les classes de maternelle et la classe de CM1-CM2

Cette année, le périscolaire bénéficiera de l'intervention de Elodie Allera, chargée de mission au Carrousel de la FOL (Pôle enfance jeunesse handicap). Elle intervient au périscolaire, pour le moment sur le temps méridien car c'est à ce moment qu'il y a le plus d'enfants. Elle y observe le comportement de certains et les interactions qu'ils ont avec les autres afin de donner des pistes d'idées ou des actions à mettre en place pour favoriser leur intégration dans le périscolaire. Elodie est déjà intervenue le mardi 18 octobre et reviendra le jeudi 17 novembre avec une observation pendant le temps de cantine.

Madame Didier a aussi le projet d'une animation autour de la robotisation avec l'intervention de Antonin Delabouglise, du « Clic and ressources ». Elle le rencontre la semaine de la rentrée pour organiser ses interventions début janvier.

11. Actions envisagées par le Sou des écoles

Le nouveau bureau est présenté :

- Maël Guillemin, Président

- Sabrina Roger, Vice-présidente

- Céline Pasquet, Secrétaire

- Sophie Guillemin, Vice-secrétaire
- Christelle Laverne, Trésorière
- Mathilde Salmon, Vice-trésorière

Les actions du Sou des écoles ont permis un bénéfice de 600€ à 700€ par manifestation. Les bénéfices de la tombola ont été particulièrement élevés (environ 1000€) mais l'investissement a été extrêmement prenant pour les membres du Sou (notamment pour démarcher et avoir des lots intéressants). Les bénéfices totaux ont été d'environ 7000€ pour l'année 2021-2022. Le sou a prévu de garder de côté une enveloppe pour une éventuelle classe de découverte sur l'année 2024-2025.

Le Sou alloue une enveloppe globale de 3000€ pour les 6 classes cette année, et une enveloppe supplémentaire par classe de 75€ pour des petites dépenses plus informelles (ingrédients pour cuisiner, matériel d'art-plastique...), remboursés sur présentation du ticket de caisse. Le Sou ne s'interroge pas sur le bien fondé de tel ou tel projet, et laisse les maîtresses se répartir cette somme entre elles, selon le coût et le nombre de leurs projets, mais il a cependant un souhait : qu'il y ait au moins un projet par classe avec un reste à charge de 0€ pour les familles. Comme vu précédemment, le Sou est également d'accord pour participer avec l'OCCE à l'achat d'une 2ème tour pour la structure de motricité en maternelle.

L'équipe du Sou rappelle que la communication aux parents sur les événements financés par l'association est primordiale, pour que chacun sente l'utilité du Sou et s'y investisse plus volontiers. L'équipe regrette manquer d'aide à chaque manifestation... Madame Laverne remercie les enseignantes de continuer à lui transmettre des photos des événements, sans les visages des enfants, pour qu'elle puisse communiquer sur le compte Facebook de l'association.

La date de la kermesse le samedi 1^{er} juillet est rappelée. Madame Mellul demande pourquoi cette kermesse n'est pas placée le vendredi soir, ce qui lui semble plus judicieux pour une plus grande présence des parents et des enseignants (plusieurs enseignants ont des contraintes familiales fortes dans les premiers week-end d'été). L'équipe du Sou répond que peu de membres sont disponibles en semaine, et que le samedi permet d'étaler la fête sur un plus grand créneau, donc de faire fonctionner la buvette et la petite restauration plus longtemps. Madame Mellul évoque le fait qu'un sondage aux parents pourrait peut-être permettre de mesurer le souhait et la disponibilité des parents, pour une fois prochaine.

L'école remercie vivement le Sou des écoles pour leur engagement et leur soutien. Sans lui une grande partie des projets pédagogiques serait impossible.

12. Questions des parents d'élèves

- Quel est le prévisionnel des projets des différentes classes pour l'année ?

Les projets ont en effet été exposés lors du Conseil (point n°7). A ce stade de l'année, la liste n'est encore pas exhaustive pour toutes les classes.

Les 3 autres questions de parents reçues ne concernent pas le Conseil d'Ecole (un problème d'un manteau égaré, une question sur les devoirs en CP, et une demande d'une communication plus détaillée sur les activités faites dans une classe). Madame Mellul invite les parents délégués à bien rappeler aux parents que les questions qui concernent la classe doivent être traitées avec l'enseignant de la classe.

13. Questions et remarques diverses :

Madame Verrier précise à l'équipe enseignante que la solution retenue pour assombrir la salle du dortoir (après retrait des affiches placées par les Atsem) est la pose de films adhésifs occultants.

La séance est levée à 20h45.

Procès verbal dressé par la directrice,
M. Mellul,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Mellul', written in a cursive style.